

pays parce qu'ils y sont forcés cependant que les immigrants décident en toute liberté de rechercher une nouvelle patrie.

Nous avons tous intérêt à nous préoccuper de ces questions. Les immigrants et les réfugiés participent chaque jour à façonner notre pays. L'immigration constitue une partie intégrante de notre identité nationale. Lorsque la raison d'être de nos programmes pour les immigrants et pour les réfugiés est mise en doute, c'est notre identité qui s'estompe. Lorsqu'on abuse de notre volonté d'aider les autres, c'est notre engagement à fournir de l'aide qui est ébranlée.

Au cours des quarante dernières années, environ un demi-million de réfugiés et de personnes déplacées ont trouvé ici une nouvelle patrie. A maintes et maintes reprises, les Canadiens ont réagi généreusement pour secourir des réfugiés. Toutefois, au cours des dernières années, des personnes se faisant passer pour des réfugiés ont abusé impunément de cette générosité.

[Français]

En février de cette année, nous avons formulé notre intention de contenir les abus. Certains ont bien compris le message, et les afflux de clandestins ont diminué considérablement.

En mai, nous avons annoncé des propositions législatives au sujet d'un nouveau processus amélioré, et ces propositions ont en général été bien accueillies. Notre projet d'un processus équitable et efficace a été considéré comme constituant un équilibre raisonnable. Mais dans certains milieux, notre volonté a été interprétée comme un signe de faiblesse. Et comme le jour de la mise en place d'un nouveau processus approche, ceux qui désirent profiter de la misère des autres ont adopté des méthodes de faire fi de plus en plus des lois déjà existantes. Et c'est pourquoi nous avons rappelé le Parlement. La priorité aujourd'hui est de transmettre immédiatement un message sans équivoque aux passeurs sans scrupule qui exploitent durement les espoirs des migrants un peu partout à travers le monde. Nous avons devant nous deux projets de loi importants. Le premier propose des mesures sévères pour réformer sans hésitation les formes d'abus les plus flagrantes et les plus dangereuses. Le deuxième projet de loi, le projet de loi C-55, expose le plan d'un processus de détermination du statut de réfugié complètement nouveau et simplifié, dont la mise en oeuvre respecte les contraintes inscrites dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Monsieur le Président, les Canadiens sont fiers du système judiciaire de leur pays. La Charte canadienne des droits et libertés défend les valeurs qui tiennent le plus à coeur à notre société libre et démocratique. Contrairement à ce qui existe dans la plupart des autres pays, le champ d'application ne se limite pas qu'à ceux qui sont citoyens ou résidents permanents.

La Charte des droits, telle qu'elle a été interprétée par la Cour suprême dans la décision rendue dans l'affaire Singh, accorde à toute personne relevant de la compétence du Canada les mêmes droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

*Déclarations de ministres*

• (1130)

[Traduction]

C'est ainsi, monsieur le Président, que toute personne qui foule le sol canadien et prétend être un réfugié doit être traitée conformément aux droits garantis par la Charte.

Lorsqu'elle subit les lacunes d'un processus conçu selon les réalités d'une autre époque pour répondre à des besoins différents, elle pave la route aux activités de gens sans scrupule.

Ainsi se forment des brèches par lesquelles des gens se faufilent au Canada, convaincus que, même s'ils contreviennent à nos lois, nous, les Canadiens, ne ferons pas de même.

Non seulement on a abusé de la générosité naturelle des Canadiens—mais on a aussi abusé de la générosité de tout notre système judiciaire. Dans ces circonstances, j'exhorte tous les députés à adopter rapidement le projet de loi déposé aujourd'hui.

Il s'agit d'un projet de loi sévère qui prévoit des mesures réfléchies. Il dissuadera ceux qui cherchent à entrer au Canada illégalement. Il protégera nos programmes de la fraude et des abus et ce, en faveur des immigrants et des réfugiés. Et enfin, il sauvegardera la sécurité de notre pays.

[Français]

En vertu de ce projet de loi sur la dissuasion et la détention:

. Les peines imposées aux passeurs et à leurs complices seront beaucoup plus sévères. Elles comprendront notamment des peines de prison pouvant aller jusqu'à 10 ans et des amendes jusqu'à 500 000 \$;

. Le pouvoir qu'a le ministre de refouler tout navire qui débarque des migrants dans les eaux territoriales canadiennes sera renforcé;

. Le pouvoir de saisir les navires et véhicules qui servent à de telles activités sera confirmé dans les dispositions législatives;

. Ceux qui arriveront sans documents pourront être détenus jusqu'à ce que leur identité puisse être établie;

. Les amendes seront plus élevées et les sanctions plus sévères pour les transporteurs qui amènent au Canada des personnes n'ayant pas les documents voulus. Les transporteurs devront payer une amende de 5 000 \$ à l'égard de chaque passager sans document;

. Enfin, ce projet de loi donnera au gouvernement le pouvoir de refuser l'accès au processus de détermination du statut de réfugié aux personnes qui constituent une menace à la sécurité de l'État qui sont des criminels connus. Ces personnes seront non seulement détenues, mais encore rapidement expulsées du Canada.

[Traduction]

Nous devons agir immédiatement et rapidement pour éviter de nous retrouver plus tard devant la possibilité de devoir recourir à des mesures encore plus dures. Ce projet de loi est sévère pour ceux qui enfreignent la loi. Il rejoint le projet de loi C-55 et ces mesures assureront, de façon immédiate et continue, une protection contre les abus. C'est le projet de loi C-55 qui donne au Canada les moyens de régler la situation actuelle et qui lui permet de faire face à celle des années à venir.